

# Appels d'offres

# Annonces légales

Var-matin  
Lundi 14 janvier 2019

43

## AVIS DE PROCÉDURE ADAPTÉE



### AVIS DE PROCÉDURE ADAPTÉE

Bateau de 2,60 m x 6,99 m = 1791 € TTC.  
Postes au tarif mensuel.  
3 postes à flot de 2,60 m x 6,99 m (dimensions maximales hors-tout)  
**Bassin du Château :**  
Postes W006, W007 et W008.  
**Tarification :** Tarif mensuel sans abattement. A titre indicatif : tarification 2019 pour un bateau de 2,60 m x 6,99 m (haute saison) = 509 € TTC /mois.  
**Local commercial :**  
Superficie : 5,5 m<sup>2</sup>.  
Parking des îles d'Or, bâtiment de La Rotonde.

**Caractéristiques de l'occupation :**  
2 postes à flot de 3,00 m x 7,99 m (dimensions maximales hors-tout).  
3 postes à flot de 2,60 m x 6,99 m (dimensions maximales hors-tout).  
**Bassin du Château - Postes W001, W002, W003, W004 et W005.**

**Tarification :** forfait annuel  
**Professionnel :** Adretement de 10 % sur le forfait annuel classique. Le montant des redoncations est fixé par la délibération tarifaire votée par le Conseil Municipal. A titre indicatif, tarification 2019 (après abattement) : Bateau de 3,00 m x 7,99 m = 2 837,70 € TTC.

## VILLE DE LA GARDE

### AVIS D'APPEL PUBLICA LA CONCURRENCE

M. le Maire - Sec Programme-Marchés Publics - Rue Jean Baptiste Lavigne - BP 121 - 83357 La Garde - Cedex - Tél : 04 94 08 98 05.

#### Référence acheteur :

Impression papier.  
L'avis implique un marché public.  
**Objet :** ACCORD CADRE A COMMANDES DE FOURNITURE DE PAPIER D'IMPRESSION POUR LES BESOINS DE LA VILLE DE LA GARDE, DU CCAS ET DU SIRCC (en 2 lots).  
**Procédure :** Procédure adaptée.  
**Forme du marché :** Prestation divisée en lots : Oui.

Lot N° 1 - Papier d'impression destinée à l'imprimerie Municipale ;  
Lot N° 2 - Papier d'impression pour imprimantes et photocopieurs.  
**Critères d'attribution :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.  
**60 %** Valeur technique de l'offre ;  
**40 %** Prix.  
**Remise des offres :**  
25/01/19 à 16h00 au plus tard.  
**Envoi à la publication le :**  
09/01/2019.  
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.  
Pour retourner cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <https://www.ville-lagarde.fr>

## AVIS RECTIFICATIF

### COMMUNE DE LA-LONDE-LES-MAURES

M. François DE CANSON - Maire - Place du 11 novembre - BP 62 - 83250 LA-LONDE-LES-MAURES.  
Tél : 04 94 01 55 00 - m.e.l : [marchés-publics@lalondelesmaures.fr](mailto:marchés-publics@lalondelesmaures.fr) ; <http://ville-lalondelesmaures.fr> ; [web@ville-lalondelesmaures.fr](mailto:web@ville-lalondelesmaures.fr).  
**Référence :** 18033/BO.  
**Objet :** Numéro de la consultation.

## AVIS D'APPELS

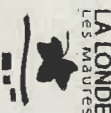
**APPEL D'OFFRES**  
Appel à candidature pour rétrocession droit au bail commercial 43 Place de la République - La Garde (83130) - Préempté par la Commune de La Garde (Décision Municipale du 18/01/2018)

#### Retrait du cahier des charges :

Hôtel de ville, Commune de La Garde - service Juridique, rue Jean-Baptiste Lavigne à La Garde (83130) du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h - également être consultable et téléchargeable sur le site internet : <https://www.ville-lagarde.fr/mairie-villeurbanisme-p-1-u-1>.  
**Activité commerciale :** Exploitation d'un commerce de bouche de type restauration traditionnelle exclusivement.

**Description :** Local commercial (lot n°2) de 54,71 m<sup>2</sup> au RDC, comprend salle de restaurant avec coin bar, sanitaires, cuisine, réserve et coin plonge et appartement (lot n°5) de 70,65 m<sup>2</sup> au 1<sup>er</sup> étage. La rétrocession du droit au bail commercial est soumise à l'obtention du consentement exprès et préalable du bailleur.  
Les candidats doivent justifier de leur immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers ou, lorsqu'ils sont établis dans un autre Etat membre de l'UE, d'un titre équivalent leur conférant ou leur reconnaissant la qualité de commerçant ou d'artisan.  
**Montant de la rétrocession du droit au bail :** 40.000 €  
**Montant du loyer mensuel :** 1 287,83 €

## AVIS D'ENQUÊTES



### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

MODIFICATION N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME  
Monsieur le Maire de La Londe-Les-Maures, président de la communauté de communes « Méditerranée-Porte-des-Maures », conseiller régional informe la population que dans le cadre de la procédure de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU), une enquête publique va être organisée conformément à l'article d'ouverture d'enquête publique n°32/2018 du 05/12/2018. Cet arrêté est affiché et consultable à la Direction de l'Urbanisme en mairie Annexe. Il est téléchargeable sur le site internet de ville à l'adresse suivante : <http://www.ville-lalondelesmaures.fr/plu>  
La modification de certaines règles de hauteurs ;  
- la prise en compte d'un jugement du tribunal administratif ;  
- l'adaptation des règles de stationnement dans les zones(UA, UB, UC) ;  
- l'encadrement des extinctions ;  
- la simplification des règles d'implantation des piscines ;  
- l'uniformisation des règles d'extension et des annexes du règlement de la zone A dans le règlement de la zone N ;  
- l'amélioration de l'inscription des locaux techniques ;  
- la correction de la légende des SUP.

Cette enquête publique se déroulera du 14/01/2019 au 15/02/2019 (inclus) en mairie de La Londe-Les-Maures pour une durée de 33 jours. Monsieur Alain THELLOUARC'H, Ingénieur divisionnaire de l'Industrie et des mines (e.r) a été désigné par le Tribunal Administratif de Toulouse en qualité de Commissaire-Enquêteur.  
Le Commissaire-Enquêteur recevra le public en Mairie :  
lundi 14 janvier 2019, de 9 heures à 12 heures - 1<sup>er</sup> permanence  
mardi 22 janvier 2019, de 14 heures à 16h30 - 2<sup>ème</sup> permanence  
jeudi 31 janvier 2019, de 9 heures à 12 heures - 3<sup>ème</sup> permanence  
mardi 6 février 2019, de 9 heures à 12 heures - 4<sup>ème</sup> permanence  
vendredi 15 février 2019, de 14 heures à 16h30 - 5<sup>ème</sup> permanence

Un dossier d'enquête publique sera consultable à la Mairie annexe de La Londe-Les-Maures, Direction de l'Urbanisme, du 14/01/2019 au 15/02/2019 (inclus), du lundi au vendredi, de 8h30 à 12 heures et de 14 heures à 16h30.  
Il comportera notamment :  
1. Une notice de présentation le cas échéant complétée de l'évaluation environnementale  
2. Des plans (zonage, servitudes d'utilité publique...)  
3. Le règlement  
4. Un dossier administratif comportant notamment :  
- La décision de nomination du Commissaire Enquêteur par le président du Tribunal Administratif de Toulouse ;  
- L'arrêté prescrivant l'enquête publique ;  
- La copie des publications 15 jours au moins avant l'enquête publique ;  
- La copie des publicités réalisées dans les 8 jours du début de l'enquête publique ;  
- Les autres publicités, attestations, constatations...  
Un dossier comportant un tableau récapitulatif des envois aux PPA, l'avis de l'autorité environnementale, ainsi que les éventuels réponses ou avis des PPA ;  
- Un registre d'enquête publique à feuilles non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur et d'un classeur regroupant et classant par ordre d'arrivée les courriers et les mails.

Ce dossier sera consultable et téléchargeable du 14/01/2019 (à partir de 8h30) au 15/02/2019 (jusqu'à 16h30) sur le site internet de la ville <http://www.ville-lalondelesmaures.fr/plu>. Ce site internet pourra être consulté sur demande et gratuitement sur l'ordinateur situé à l'accueil de la mairie principale ouverte du lundi au vendredi de 8 heures à 12 heures et de 14h30 à 17 heures et le samedi de 9 heures à 10h30.  
Par ailleurs, toute personne sur demande et à ses frais peut obtenir la communication du dossier d'enquête publique par courrier à M. le Maire de La Londe-Les-Maures ou par mail auprès du directeur, M. HEDON Yves ([yhedon@lalondelesmaures.fr](mailto:yhedon@lalondelesmaures.fr)).  
Chaque personne prendra connaissance du dossier et consignera, éventuellement, ses observations et/ou propositions sur le registre d'enquête aux heures d'ouverture mentionnées ci-dessus et/ou par mail à l'adresse suivante : [enquete@lalondelesmaures.fr](mailto:enquete@lalondelesmaures.fr) ; Suite à l'envoi par mail, un accusé réception du mail sera délivré sous 24h confirmant l'insertion du mail dans un classeur en annexe du registre d'enquête. Dans l'hypothèse où cet accusé réception n'est pas transmis sous 24h, contactez par mail la direction de l'Urbanisme ([yhedon@lalondelesmaures.fr](mailto:yhedon@lalondelesmaures.fr)) pour le requérir.  
Les observations et/ou propositions pourront être également adressées, par écrit, à l'adresse suivante :  
Mairie de La Londe-Les-Maures, Monsieur le Maire, Direction de l'Urbanisme  
A l'attention de M. le commissaire-enquêteur - Modification n°3 du PLU  
83250 LA-LONDE-LES-MAURES

Pendant la durée de l'enquête, toutes informations relatives à l'enquête publique peuvent être sollicitées auprès de la direction de l'Urbanisme du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30, par téléphone au 04-94-01-55-49 aux mêmes horaires ou par mail ([yhedon@lalondelesmaures.fr](mailto:yhedon@lalondelesmaures.fr)).  
A l'expiration du délai de l'enquête, prévu à l'article 1er, le registre sera clos par le Commissaire Enquêteur. Ce registre sera assorti, le cas échéant, des documents annexés par le public. Le Commissaire-Enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au Maire ou à l'adjoint à l'Urbanisme de la Commune de La Londe-Les-Maures, avec son rapport et, dans un document séparé, ses conclusions motivées. Une copie du rapport et des conclusions du Commissaire-Enquêteur sera adressée à M. le Préfet du Département du Var par M. le Maire de La Londe-Les-Maures et au Président du Tribunal Administratif par M. le Commissaire Enquêteur.  
Le public pourra consulter et télécharger ce rapport sur le site internet de la ville <http://www.ville-lalondelesmaures.fr/plu>. Il sera consultable et communicable sur demande à l'accueil, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Direction de l'Urbanisme du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues au titre 1er de la loi du 17 juillet 1978.

A l'issue de l'enquête le rapport et les conclusions de M. le Commissaire Enquêteur, relatif à la modification n°3 feront l'objet d'une présentation au conseil municipal pour approbation.

## COMMUNE DE LA FARLEDE

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique relative à la modification n° 6 du Plan Local d'Urbanisme  
Par arrêté n° U/2018/006 du 10/12/2018, le Maire de la Farède a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification n° 6 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de La Farède, pour :  
favoriser la création de logements locatifs sociaux, en maîtrisant et en soignant la qualité des futurs quartiers d'habitat, rectifier une erreur matérielle.  
Pour cela il sera nécessaire de :  
Majorer le pourcentage minimal de logements sociaux à réaliser pour chaque opération d'ensemble, dans les zones UB et AU affectées à l'habitat (hors AUH1),  
Créer un sous-secteur AUH2b1 destiné à accueillir à minima 75 % de logements locatifs sociaux.  
Modifier les orientations d'aménagement et de programmation sur le secteur de la Guibarde et des Serres, Modifier les dispositions de l'échéancier prévisionnel à l'urbanisation figurant au rapport de présentation, Rectifier une erreur matérielle, consistant en une erreur dans la date mentionnée sur les pages de garde des documents de la modification n° 5 du PLU.  
Modifier le rapport de présentation, le règlement, les documents graphiques et la liste des emplacements réservés, afin de les mettre en cohérence avec les modifications mentionnées ci-dessus.  
Le projet de modification n° 6 du PLU n'est pas soumis à évaluation environnementale.

A cet effet, M. Michel RIOUET, colonel de l'armée de terre (e.r.), a été désigné par le Président du Tribunal Administratif comme commissaire enquêteur.  
Les pièces du dossier d'enquête seront tenues à la disposition des intéressés, en mairie de La Farède, au service de l'Urbanisme, aux jours et heures habituels d'ouverture. Elles seront consultables en ligne sur le site internet de la commune, [www.lafarède.fr](http://www.lafarède.fr), rubrique urbanisme, actualités et consultation du public. Un accès gratuit au dossier est également garanti sur un poste informatique, au service urbanisme de la mairie de La Farède aux jours et heures habituels d'ouverture.  
L'enquête se déroulera du 14.01.2019 au 15.02.2019 inclus. La durée de l'enquête est de 33 (trente-trois) jours.  
M. le commissaire enquêteur recevra en mairie de La Farède les :  
- lundi 14.01.2019, de 9 h 00 à 12 h 00,  
- mardi 22.01.2019, de 9 h 00 à 12 h 00,  
- mercredi 30.01.2019, de 14 h 00 à 17 h 00,  
- vendredi 15.02.2019, de 14 h 00 à 17 h 00.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le dossier mis à l'enquête pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie, service urbanisme, place de la liberté à La Farède. Elles pourront également être adressées par courrier au commissaire enquêteur, au siège de l'enquête, à savoir en mairie de La Farède, ainsi que par courrier électronique à l'adresse suivante :  
[enquete@lalondelesmaures.fr](mailto:enquete@lalondelesmaures.fr) ;  
A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la commune. Ils pourront être consultés à la mairie, au service de l'urbanisme pendant un an. Au terme de l'enquête, la modification n° 6 du PLU pourra être approuvée par le Conseil Municipal de La Farède.

## AVIS DE CONSTITUTION

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 26 juillet 2018, il a été constituée une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :  
Dénomination Sociale : Centre Therapeutique Gambetta  
Forme : Société civile de moyens  
Capital social : 0 €  
Siège social : 1 Bis Ave Gambetta, 83400 HYERES  
Objet social : La société a pour objet la mise en commun des moyens utiles à l'exercice de la profession de ses membres.  
Gérance : Mme Catherine MONTALTO demeurant 41, Avenue Roussel 83220 Le Pradet.  
Clause d'agrément : OUI  
Durée : 9 ans à compter de son immatriculation au RCS de TOULON

## FIN LOCATION GÉRANCE

### FIN DE LOCATION GÉRANCE

La location-gérance du fonds de commerces de BAR sis et exploité HAUT DU COURS GAMBETTA 83570 COTTIGNAC, consentie par acte en date du 19 décembre 2017 à COTTIGNAC par M. MECHERI Eric Roland Jean, 16 RUE DES DEUX PLACES, 83570 COTTIGNAC, propriétaire dudit fonds, au profit de M. COURBON Yves, Michal Gaston, CLOS DE PANSE LA CHOUETTE, 83670 PONTIEVES, a pris fin à la date du 31 décembre 2018.

## CONVOICATIONS AUX A.G.

### AVIS

Madame, Monsieur, Cher adhérent,  
Vous êtes prié d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire du Moulin de La Roque relative à l'exercice 2017/2018 : Le mercredi 23 Janvier 2019 à 8 h 30  
A la Salle des Fêtes de Sainte-Anne-du-Castellet  
ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 janvier 2018
2. Rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2017/2018 et rapport d'activité (commercia, technique...)
3. Présentation des comptes de l'exercice de 12 mois - 2017/2018 - clos le 31 juillet 2018 (bilan et comptes de résultats)
4. Présentation du rapport du Commissaire aux Comptes
5. Approbation des comptes, du rapport du Conseil et quitus aux administrateurs
6. Attribution du résultat
7. Renouvellement du tiers sortant des administrateurs + validation de la coparticipation d'un nouvel administrateur
8. Constatation des variations du capital social
9. Budget et indemnités des administrateurs
10. Pouvoir pour formalités

A partir du 15<sup>ème</sup> jour précédant la date de l'Assemblée Générale, vous avez la faculté de prendre connaissance à la Coopérative des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes, ainsi que le bilan et le compte de résultat.  
Si vous ne pouvez assister à cette assemblée, vous pouvez vous faire représenter AU MOYEN DU POUVOIR CI-JOINT, après y avoir apposé la mention "BON POUR POUVOIR" suivie de votre signature, soit par un accordant ou descendant direct, votre conjoint, un autre sociétaire présent à l'Assemblée ou alors nous le retourner sans mention du nom du représentant.  
Compliant sur votre présence et en vous remerciant d'avance, je vous prie d'agréer, cher adhérent, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,  
E. ISNARD.